

Séance du 14 août 2025

Au cours de la séance, le Conseil Municipal a

- voté l'avenant au bail d'habitation de l'Ehpad La Chesnaye signé le 03 janvier 2006, suite à la restructuration.
- décidé d'instaurer l'exonération de la taxe foncière sur les immeubles situés en zone France Rurairités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévues à l'article 1466G du code général des impôts.
- décidé l'amortissement des travaux "création salon de coiffure" pour une durée de 15ans à partir du budget 2025.
- décidé l'amortissement de la "porte arrière" de la boucherie-charcuterie pour une durée de 15 ans à partir du budget de l'année 2025.
- décidé de demander à bénéficier du dispositif d'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et Rhoalpins pour un projet d'installation de caméra de vidéo protection.